



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut JOSSART
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : 15/PFD/1825632 (corr. DU : A. Hancisse)

Réf. CRMS : AA/AH/SBK30031_686_PU_Parc_ReineVerte

Annexe : /

Bruxelles, le 25/02/2022

Objet : SCHAERBEEK. Rue Verte, 126 / rue des Palais, 42. Parc Reine-Verte. Demande de permis d'urbanisme portant sur le renouvellement de l'éclairage public.

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 4/02/2022, nous vous communiquons *l'avis* rendu par notre Assemblée en sa séance du 23/02/2022, concernant l'objet sous rubrique.

CONTEXTE ET DEMANDE



*Localisation de l'espace vert avec indication des arbres remarquables © Brugis;
vue globale du parc en direction de la gare de Bruxelles-Nord, photo jointe à la demande*

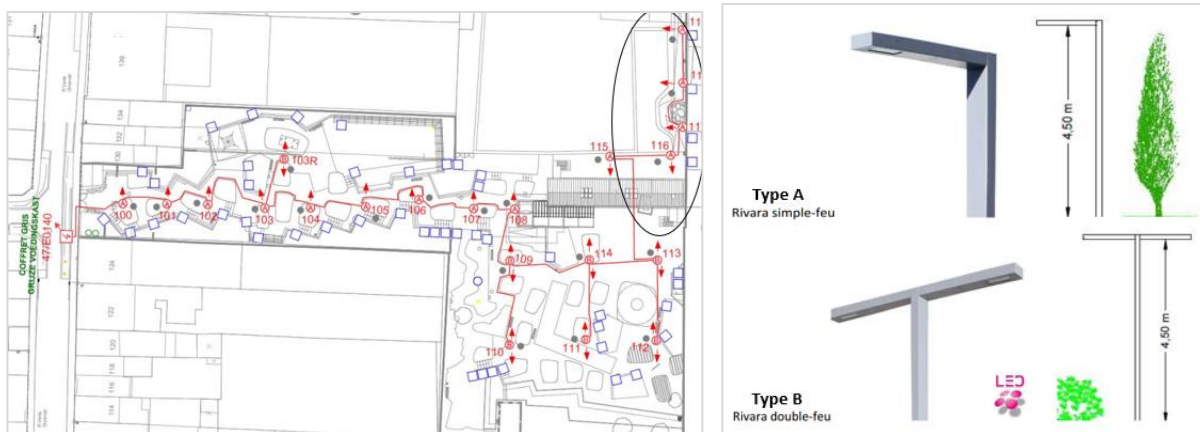
La demande concerne le parc Reine-Verte inauguré en 2007 dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Brabant-Verte et réalisé selon les plans de l'architecte-paysagiste Eric Dhont et de l'architecte Philippe Serck. Cet espace vert de 50 ha occupe l'intérieur d'un îlot en forte déclivité, délimité par les rues Verte, Dupont et des Palais.

Alignés à la limite des parcelles donnant vers la rue des Palais, se situent quatre Platanes à feuilles d'érable *inscrits comme arbres remarquables à l'Inventaire du patrimoine naturel*.



En haut : partie du parc longeant les murs de jardin de la rue des Palais ;
en bas : arbres inscrits à l'Inventaire des arbres remarquables

Le projet concerne le renouvellement de l'éclairage public existant, composé d'appareils de type spots, balises encastrées et réverbères, dont la plupart ont été vandalisés et/ou sont défectueux. Ils seront démontés et remplacés par des armatures simples et doubles du modèle « Rivara », avec hauteur de feu de 4,50 m et sources lumineuses dirigées vers le sol. Les poteaux seront implantés le long des cheminements et munis de sources LED, équipées d'une télégestion permettant de dimmer l'installation.



Implantation des luminaires : situation existante (carrés bleus) et projetée (flèches rouges) avec indication de la zone des arbres remarquables ; à droite les modèles proposés, documents issus de la demande

AVIS

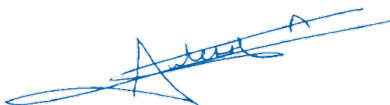
De manière globale, le projet d'éclairage participera à la rénovation qualitative et durable du parc Reine-Verte, et n'appelle pas de remarques sur le plan paysager ni architectural. La CRMS regrette cependant que le dossier n'intègre aucune réflexion quant à l'impact de l'installation sur les quatre platanes inscrits à l'Inventaire des arbres remarquables.

Si, en termes d'éclairage, l'installation sera quasi sans impact sur les quatre sujets puisque les sources seront placées à 4,5 m de haut et dirigées vers le bas, l'opération pourrait néanmoins être préjudiciable à leur bonne conservation en raison de la nature du chantier et de la mise en œuvre de conduits électriques enterrés.

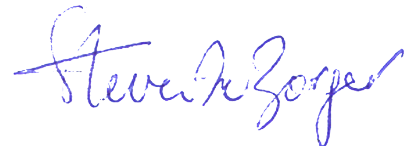
Dans l'objectif de préserver les 4 arbres remarquables pendant et après les travaux, en particulier leur système racinaire qui s'étend au-delà des dimensions des couronnes, la CRMS demande de ne pas creuser la zone concernée, de maintenir -à cet endroit- le principe des conduits électriques posés en apparent sur le mur de jardin mitoyen, et de remplacer les spots existants par des luminaires de type console murale, disponibles dans la gamme « *Rivara* » renseignée par le dossier.

A rappeler que les quatre arbres en question témoignent des jardins préexistants au parc, qui est en grande partie issu des jardins de l'ancien hôtel particulier de l'industriel et collectionneur d'art Léon de Somzée, remplacé dans les années 1930 par l'immeuble de la RTT et ses jardins, situés rue des Palais. L'implantation des sujets dans la partie haute du parc ainsi que leur dimensions importantes (entre 23 et 25 m de hauteur, diamètres de couronne de 8 à 10 m) confèrent à cet alignement un rôle paysager significatif. Les platanes méritent à ce titre un soin particulier.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



S. DE BORGER
Vice-Président

c.c. à :

ahancisse@urban.brussels ; llejeune@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ;
avis.advies@urban.brussels ; cdegreef@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ;
mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; aheylen@urban.brussels